

# MAIRIE de FISLIS

68480

Tél. : 03.89.40.71.29 Fax : 03.89.07.35.33

Email : [mairie@fislis.fr](mailto:mairie@fislis.fr) Site internet : <http://www.fislis.fr>



## Séance du Conseil Municipal du mercredi 3 juin 2015 à 20h

Sous la présidence de LIBIS Clément, Maire.

**Etaient présents les membres du Conseil Municipal:** M. RENGGLI Gérard, Mme STAECHELIN Nathalie, M. MONA Patrick, M. RICHARD Olivier, Mme CUENIN Nathalie, Mme MONA Régine, M. SIMON Jean-Paul, Mme DURAND Marie-Michelle, Mme IFFENECKER Caroline.

Excusé: M. HOENNER Joseph ----- Absent: -----

### Ordre du jour :

#### **ORDRE DU JOUR:**

1. Intervention de M. Wunsch de l'ADAUHR  
Choix du document d'urbanisme futur
  2. Permis de construire : Libis Olivier
  3. Délibération d'adhésion au service du droit des sols (permis de construire) du PETR (anciennement SMS)
  4. Adhésion GIC (Groupement d'Intérêt Cynégétique) qui concerne la chasse dans le secteur.
  5. Divers : Admission en non-valeur budget eau (factures impayées)  
Cloches : devis de remplacement d'un moteur  
Défibrillateur : contrat d'entretien  
Fête du village  
Acceptation du don du Conseil de Fabrique  
Carrière : gestion des déchets verts (broyage sur place ?)  
Demande d'utilisation par club moto trial
- 
1. **Approbation du compte rendu du précédent conseil municipal.**  
Le compte rendu de la séance du 17 avril 2015 est approuvé à l'unanimité.
  2. **Intervention de M. Wunsch de l'ADAUHR : choix du document d'urbanisme futur**  
Le maire invite M. Wunsch de l'ADAUHR à présenter les différentes possibilités de choix d'urbanisme futur. Ce dernier explique que la loi ALUR provoque la fin du POS de Fislis dès le 1/01/2016 et que si aucun PLU n'est prescrit, le RNU (Règlement National d'Urbanisme) s'appliquera.  
Le PLU permettra de créer plusieurs nouvelles zones d'urbanisation et le RNU se limiterait à l'urbanisme autour des maisons à l'intérieur de l'agglomération et aux limites des dernières maisons. Il faut noter cependant que 3 mois avant le 27/03/2017, les Com com obtiendront le transfert automatique des compétences d'urbanisme, sauf minorité de blocage.  
La commission d'urbanisme communal se réunira le vendredi 19 juin à 20h pour étudier les conséquences des différents futurs choix de règlement et le CM décidera lors du prochain CM.

### **3. Permis de construire : Libis Olivier**

Le maire explique les limites de la demande de permis de construire de M. Libis Olivier pour la transformation de l'ancienne grange au 62 rue de l'église en nouveau garage moins haut. Le principal problème réside dans le fait que l'ancienne grange est classée par le patrimoine et ne peut donc pas être démolie selon le règlement du POS en vigueur.

Le CM reste favorable au projet mais reste bloqué par le POS et propose d'attendre le 1/01/2016, date à laquelle le POS ne s'appliquera plus, si nous passons au RNU.

### **4. Délibération d'adhésion au service du droit des sols (permis de construire) du PETR (anciennement SMS)**

Le maire explique les modalités d'adhésion au service d'instruction des documents d'urbanisme mis en place par le PETR. La mairie reste l'interlocuteur de départ pour les certificats d'urbanisme et permis de construire, puis l'instruction est traitée par le PETR. Le droit d'entrée s'établit à 1,50 €/habitant, puis la participation communale se calcule selon le nombre d'actes de l'année N-1 (70€/PC, 35€/DT, 35€/CU, 140€/permis d'aménagement +70€/lot)

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal par 10 voix pour, 0 contre et 0 abstention :

- Décide d'adhérer au service d'instruction du droit des sols du PETR du Pays du Sundgau à compter du 1<sup>er</sup> juillet 2015,
- Approuve le projet de convention en annexe de la présente délibération, dont le terme est fixé au 31 décembre 2016 et qui pourra, le cas échéant, être reconduite tacitement,
- Approuve les modalités de financement de ce service,
- Autorise Monsieur le Maire à prendre toutes initiatives pour la bonne mise en place de ce service et pour la conduite des procédures qui y sont liées,
- Autorise Monsieur le Maire à signer la convention à intervenir avec le PETR du Pays du Sundgau, ainsi que tous les actes y afférents nécessaires à la mise en place du service commun d'instruction.

### **5. Adhésion GIC (Groupement d'Intérêt Cynégétique) qui concerne la chasse dans le secteur.**

Le maire explique que le GIC permet aux chasseurs de se réunir pour évoquer les problèmes liés à la chasse. (dégâts de gibier, pullulation des espèces, ...) et propose à la commune d'adhérer au dispositif.

Vu le bail de la chasse communale signé du 1<sup>er</sup> février 2015 au 28 février 2024

Vu l'inscription du GIC 27 au Registre des Associations d'Altkirch au Tribunal d'Instance de Mulhouse

Vu le fait que les communes peuvent de plein droit, devenir membres du GIC avec voix délibérante.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal par 10 voix pour, 0 contre et 0 abstention :

- décide d'adhérer au Groupement d'Intérêt Cynégétique (GIC 27) pour la durée du bail de la chasse (du 1<sup>er</sup> février 2015 au 28 février 2024) et qui pourra, le cas échéant, être reconduite tacitement,
- Autorise Monsieur le Maire à prendre toutes initiatives pour le bon fonctionnement de la chasse et pour la conduite des procédures qui y sont liées.

### **6. Divers :**

#### **- Admission en non-valeur budget eau (factures impayées)**

Le maire informe le CM de l'état de situation des certains administrés qui ne règlent pas leurs échéances de factures d'eau. Face à l'insolvabilité ou la perte de toute trace du suivi de domicile de ces personnes, le CM décide d'une modification du budget primitif en inscrivant la somme de 1200 € à l'article DF 6541 pour admettre les créances concernées en non-valeur et ainsi assainir la comptabilité en équilibre avec une réduction de 1200 € des dépenses d'entretien au DF 615. Le maire est chargé d'émettre les mandats en conséquence.

- **Cloches : devis de remplacement d'un moteur**

Le CM approuve le devis de remplacement du moteur de la cloche 4 de l'église pour un montant de 2 136,30 € HT.

- **Fête du village : bénévoles**

Le CM recense à nouveau les conseillers qui s'annoncent présents à la fête du village du 29 août 2015. Une réunion le mardi 7 juillet à 20h avec le comité de gestion de la salle et un appel aux bénévoles dans la prochaine circulaire municipale permettra de s'organiser.

- **Défibrillateur : contrat d'entretien.**

Le CM approuve la signature d'un contrat d'entretien annuel proposé par l'entreprise Best of Santé de Soppe-le-Bas pour un montant de 140 €, plus les pièces de remplacement.

- **Acceptation du don du Conseil de Fabrique:**

Le CM accepte le don de 29 293.20 € du conseil de fabrique de l'église pour le remplacement du générateur d'air chaud de l'église.

- **Carrière : gestion des déchets verts (broyage sur place ?)**

L'entreprise Roll de Vieux-Ferrette propose un service de broyage des végétaux. La proposition est faite de séparer le gros bois des branches et gazon au dépôt de la carrière, en vue d'une réduction du tonnage et d'une récupération du broyat par les habitants. A suivre !

- **Carrière : Demande d'utilisation par club moto trial**

Face à la demande d'entraînement sur les blocs de pierre de la carrière pour la pratique de trial moto, une démonstration de l'activité sera mise en place un prochain samedi en lien avec les chasseurs et l'ONF. La question des responsabilités et l'assurance RC de l'association est évoquée. A suivre.

- **Périscolaire intercommunal:**

40 familles se sont inscrites pour profiter de l'accueil périscolaire provisoire dans la salle de Fislis à partir de septembre 2015. La convention avec les foyers-clubs du HR et un pointage du coût (fioul, électricité, réservation bloquées) pour l'occupation de la salle seront établis.

Rappel : la date du prochain CM était fixée au vendredi 10 juillet à 20h. Le maire clôt la séance à 24h.